

Je ne prétends pas chicaner le ministre là-dessus. Je sais qu'il y a des avantages—sans doute importants—surtout dans le domaine des innovations industrielles—à créer notre propre satellite. Je me demande cependant—et rien ne me l'a indiqué dans le discours du ministre—où nous mène ce nationalisme technologique. Allons-nous réaliser notre propre mise en orbite? Si j'en crois des experts dignes de foi, on a dit récemment que c'était faisable et peut-être y aurait-il là des possibilités d'innovation industrielle pour le Canada. Je ne veux pas simplifier à l'excès dans un domaine que je ne trouve nullement simple mais peut-être certains des arguments invoqués en faveur du véhicule lui-même pourraient-ils tout aussi bien s'appliquer au procédé de lancement.

Je me demande encore ce que cela coûtera au peuple canadien. Sera-ce 30 ou 70 millions de dollars? Dans quelle mesure le gouvernement du Canada est-il engagé tant en ce qui concerne le contrôle que le coût? C'est une entreprise importante. J'ai entendu un jour le ministre la comparer à la construction des chemins de fer et, ce faisant, il m'a quelque peu effrayé car je sais trop ce qui est arrivé au Canada lorsque des gouvernements successifs se sont engagés, de plein gré ou autrement, dans des entreprises de construction de chemins de fer. Je relisais des harnards d'il y a quelques années pour consulter les chiffres fournis par des ministres appartenant au même parti que le ministre des Communications, chiffres qui indiquaient la participation du gouvernement canadien dans la construction des chemins de fer. Elle semblait infime, mais quelques années plus tard, on a présenté la véritable note.

Après tous ces mois d'études et de consultations, et en dépit des fréquents passages où le discours du ministre témoigne d'un manque de fermeté et d'assurance, j'espère que nous savons où nous allons dans ce domaine. J'espère que ce programme ne sera pas un autre «Bonaventure» ou un autre Centre national des arts. Avoir un satellite canadien, stimuler l'initiative scientifique et technologique du Canada, cela coûte cher et je pense que le peuple canadien y est préparé. Le pays estime, dans son ensemble, que c'est une décision raisonnable. Tâchons toutefois d'obtenir quelque assurance que, cette fois, les chiffres seront réalistes et que nous ne dégringolerons pas le long d'un chemin qui se révèle infiniment plus coûteux que nous ne l'avions d'abord imaginé. J'en appelle donc au ministre pour qu'en considérant l'ensemble de la question il ne minimise pas le coût.

Le ministre a aussi abordé la question de la majorité des actions. J'ai lu dans le *Citizen*

d'Ottawa cet après-midi que le député de Selkirk (M. Schreyer) allait soulever cette question. J'ai aussi lu ce que le ministre allait dire. Cependant, on n'y dit pas que j'allais aussi prendre la parole et si cela se reproduit, j'interromprai mon abonnement. Je ne suis pas convaincu qu'une majorité de 51 p. 100 des actions n'aurait pas été pratique, raisonnable, et à vrai dire appropriée.

Je m'intéresse aussi à certaines initiatives que le gouverneur en conseil peut prendre aux termes du bill. A vrai dire, les entreprises d'exploitation ont signalé cet aspect. Le gouverneur en conseil peut retrancher le nom d'une société de l'annexe A sous prétexte qu'elle n'est pas plus une entreprise agréée d'exploitation de télécommunications. Cependant, je ne trouve aucune disposition dans le bill qui permette d'en appeler de cette décision. Ces entreprises peuvent-elles être supprimées aussi facilement que cela? N'ont-elles aucun recours? L'article 44(4) ne permet pas d'appel non plus; cela pourrait donner lieu à certaines opérations assez autocratiques. Ce sont des questions au sujet desquelles je voudrais des éclaircissements.

Un aspect de la mesure qui m'a tracassé tenait à l'absence d'autorité régulatrice. Le ministre, dans la seconde partie de son discours a dit à ce propos que si le satellite était en orbite et s'il fonctionnait à l'heure actuelle, la loi sur la radio fournirait les règlements nécessaires. Je me demande ce que dira M. Pickersgill en lisant cela. Vu l'état actuel de la mesure, il pourrait continuer à s'imaginer qu'il a un rôle à jouer dans ce domaine également. A cet égard, la mesure législative par laquelle le Congrès des États-Unis créait COMSAT était beaucoup plus complète que celle-ci. Je sais que nous n'avons pas d'organisme correspondant exactement à la FCC. Nos voisins du Sud ont beaucoup réfléchi à la question, et cela m'impressionne. La réglementation d'un organisme comme celui que nous allons créer est sûrement de la plus haute importance. Nous surveillerons aussi cet aspect. Du fait qu'on le passe sous silence dans le bill m'inquiétait un peu et ce que le ministre a dit ce soir n'a calmé mon inquiétude que dans une certaine mesure. Mais ce qu'il a dit de cet aspect particulier du bill me plaît. Le bill donne à la société ou la compagnie—pour employer cette expression—l'allure d'une entreprise commerciale. Ce n'est pas une société de la Couronne, pas plus qu'un ministère du gouvernement. C'est une entreprise commerciale. Pour ma part, elle ressemble beaucoup trop à une entreprise commerciale dirigée par le cabinet ou le ministre.